

CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 24 novembre 2022 à Baillou

D13422	Désignation d'un secrétaire de séance
D13522	Représentation de Mondoubleau au conseil communautaire
D13622	Représentation de Beauchêne au conseil communautaire
D13722	Représentation de Boursay au conseil communautaire
D13822	Composition du bureau communautaire
D13922	Organisation du bureau de vote
D14022	Election du 1 <sup>er</sup> Vice-Président
D14122	Election du 3 <sup>e</sup> Vice-Président
D14222	Election du 4 <sup>e</sup> Vice-Président
D14322	Election du 5 <sup>e</sup> Vice-Président

Actes certifiés exécutoires compte tenu de la  
télétransmission en Préfecture le 09/12/2022  
publication en ligne le 12/12/2022

Karine Gloanec Maurin, Présidente.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D13422 - Désignation d'un secrétaire de séance**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

*Membres en exercice : 27*

*Présents : 24*

*Membres ayant donné pouvoir : 2*

*Membres suppléés : 0*

*Suffrages exprimés : 26*

Sur proposition de la présidente, Monsieur Jean-Luc PELLETIER accepte d'assurer le secrétariat du conseil extraordinaire.

La présidente soumet la proposition de confier le secrétariat du conseil extraordinaire à Monsieur Jean-Luc PELLETIER à l'approbation du conseil communautaire dont le résultat figure ci-dessous.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

**DESIGNE M. Jean-Luc PELLETIER secrétaire de séance.**

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Jean-Luc PELLETIER

Karine GLOANEC MAURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D13522 - Représentation de la commune de Mondoubleau au conseil communautaire**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

*Membres en exercice : 27*

*Présents : 24*

*Membres ayant donné pouvoir : 2*

*Membres suppléés : 0*

*Suffrages exprimés : 26*

A la suite de la décision de démission de Monsieur Thierry LOUVEL, conseiller communautaire représentant la commune de Mondoubleau, notifiée par courrier de l'intéressé à la présidente de la communauté de communes des Collines du Perche en date du 13 octobre 2022 ;

Conformément à l'article L 273-10 du code électoral, la commune de Mondoubleau pris acte, lors de la séance de conseil municipal du 14 novembre 2022, que la commune sera dorénavant remplacée par Monsieur Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN.

En vertu de l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

La Présidente propose d'installer Monsieur Jean-Pierre ROCHET CAPELLAN au sein de l'Assemblée délibérante du conseil communautaire et demande au conseil communautaire d'en prendre acte.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

**PREND ACTE** la commune de Mondoubleau sera représentée, en remplacement de Monsieur Thierry LOUVEL, par Monsieur Jean-Pierre ROCHER CAPELLAN qui est immédiatement installé membre du conseil communautaire.

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Jean-Luc PELLETIER

Karine GLOANEC MAURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D13622 – Représentation de la commune de Beauchêne au conseil communautaire**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

*Membres en exercice : 27*

*Présents : 24*

*Membres ayant donné pouvoir : 2*

*Membres supplés : 0*

*Suffrages exprimés : 26*

A la suite du constat d'incompatibilité entre la situation professionnelle nouvelle de Monsieur Vincent TOMPA, maire de Beauchêne et sa qualité de représentant de la commune au conseil communautaire et de membre du bureau communautaire la présidente propose de prendre acte que la commune de Beauchêne sera dorénavant représentée par Monsieur Gino LUCAS.

La Présidente propose d'installer Monsieur Gino LUCAS au sein de l'Assemblée délibérante du conseil communautaire et propose au conseil d'en prendre acte.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

**PREND ACTE** la commune de Beauchêne sera représentée par Monsieur Gino LUCAS qui est immédiatement installé membre du conseil communautaire.

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PELLETIER



La Présidente,

Karine GLOANEC MAURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D13722 - Représentation de la commune de Boursay au conseil communautaire**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

Membres en exercice : 27

Présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membres supplés : 0

Suffrages exprimés : 26

A la suite de la décision de Monsieur Jean-Roger BOURDIN, conseiller communautaire représentant la commune de Boursay, de démissionner de sa fonction de maire de la commune de Boursay, le conseil municipal de cette commune a désigné, lors de sa réunion du 10 novembre 2022, ses représentants au conseil communautaire :

- Représentant titulaire : Monsieur Jean-Paul ROBINET, maire
- Représentant suppléant : Madame Sylvie AUBIN

En vertu de l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

La Présidente propose :

- D'installer Monsieur Jean-Paul ROBINET au sein de l'Assemblée délibérante du conseil communautaire en qualité de représentant titulaire de la commune de Boursay été demande au conseil d'en prendre acte ;
- D'installer Madame Sylvie AUBIN au sein de l'assemblée délibérante du conseil communautaire en qualité de représentant suppléant de la commune de Boursay et demande au conseil d'en prendre acte.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

**PREND ACTE** la commune de Boursay sera représentée par Monsieur Jean-Paul ROBINET qui est immédiatement installé membre du conseil communautaire en qualité de représentant titulaire.

**PREND ACTE** la commune de Boursay sera représentée par Madame Sylvie AUBIN qui est immédiatement installée membre du conseil communautaire en qualité de représentant suppléant

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PELLETIER



La Présidente,

Karine GLOANEC MAURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D13822 – Composition du bureau communautaire**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

*Membres en exercice : 27*

*Présents : 24*

*Membres ayant donné pouvoir : 2*

*Membres supplés : 0*

*Suffrages exprimés : 26*

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Roger Bourdin, premier Vice-président de la CCCP de sa fonction de maire de la commune de Boursay, Monsieur Jean-Paul ROBINET a été élu maire de la commune de Boursay et désigné pour la représenter au conseil communautaire en qualité de représentant titulaire par le conseil municipal du 10 novembre dernier en remplacement de Monsieur Jean-Roger BOURDIN qui ne peut exercer un mandat au sein de l'exécutif communautaire.

A la suite d'un changement professionnel, Monsieur Vincent TOMPA, quatrième Vice-président de la CCCP, se trouve en situation d'incompatibilité pour représenter la commune de Beauchêne au conseil communautaire et pour exercer un mandat au sein de l'exécutif communautaire.

Considérant les consultations organisées en amont du conseil qui ont permis d'identifier un candidat pour faire partie du bureau communautaire et après appel en séance d'autres candidatures qui n'aboutissent à aucunes propositions nouvelles ;

La Présidente propose à l'Assemblée délibérante de modifier la composition du Bureau communautaire, de maintenir cinq (5) Vice-présidents et de limiter à un (1) le nombre de membre délégué et soumet la proposition au vote.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

**DECIDE De constituer le bureau comme suit : cinq (5) vice-présidents ; un (1) membre.**  
**DECIDE Il convient en conséquence de ne pas maintenir à l'ordre du jour, le point sur l'élection d'un deuxième membre du bureau communautaire.**

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PELLETIER



La Présidente,

Karine GLOANEC MAURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D13922 - Organisation du bureau de vote**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOUS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

*Membres en exercice : 27*

*Présents : 24*

*Membres ayant donné pouvoir : 2*

*Membres suppléés : 0*

*Suffrages exprimés : 26*

La présidente rappelle les modalités d'élection des vice-présidents et membres du bureau et précise notamment qu'il doit être procédé à un scrutin uninominal à trois tours et à un vote à bulletin secret, un isolement et une urne ayant été mise à disposition des représentants électeurs.

Elle propose que Monsieur Jean-Luc PELLETIER assure, en sus du secrétariat de la séance du conseil extraordinaire, le rôle du secrétaire pour l'élection des vice-présidents et membres du bureau communautaire.

Elle sollicite par ailleurs deux assesseurs volontaires. Monsieur François GAULLIER et Madame Odile CAPITAINE se proposent d'assurer le rôle d'assesseur.

Voix contres	Abstentions	Voix pour
		26

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

**DECIDE** de confirmer la désignation de Monsieur Jean-Luc PELLETIER en qualité de secrétaire pour les opérations de vote et d'élection des vice-présidents ;

**PREND ACTE** que Monsieur François GAULLIER et Madame Odile CAPITAINE assureront le rôle d'assesseurs des opérations de vote et d'élection des vice-présidents.

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PELLETIER



La Présidente,

Karine GLOANEC MAURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D14022 - Election du premier Vice-président**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

Membres en exercice : 27

Présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membres suppléés : 0

Suffrages exprimés : 26

La Présidente propose au conseil de procéder à l'élection d'un premier vice-président.

La Présidente propose la candidature de Monsieur Jean-Claude THUILLIER.

La présidente sollicite d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est exprimée.

**VU** l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

**VU** l'article L 2121-21 du CGCT

La présidente propose de passer au premier tour du vote uninominal à bulletin secret pour l'élection du premier Vice-président et appelle individuellement chaque représentant présent à voter.

Elle constate que l'ensemble des représentants présents ou porteurs de pouvoir ont voté et clos le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, constatent que le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 26. Ils procèdent à l'énoncé individuel de chaque bulletin.

Bulletins nuls	Bulletins blancs	Voix exprimées
1	2	23 Jean-Claude THUILLIER : 22 Gilles BOULAY : 1

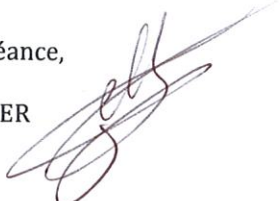
**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Avec 1 vote nul, 2 votes blanc et 23 votes exprimés,**

**ELIT Monsieur Jean-Claude THUILLIER, premier Vice-président de la Communauté de communes des Collines du Perche au premier tour (majorité absolue)**

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PELLETIER



La Présidente,

Karine GLOANEC MAURIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D14122 - Election du troisième Vice-président**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

Membres en exercice : 27

Présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membres supplés : 0

Suffrages exprimés : 26

La Présidente propose au conseil de procéder à l'élection d'un troisième vice-président

La Présidente propose la candidature de Monsieur Madame Odile CAPITAINE.

La présidente sollicite d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est exprimée.

**VU** l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

**VU** l'article L 2121-21 du CGCT

La présidente propose de passer au premier tour du vote uninominal à bulletin secret pour l'élection de la troisième Vice-présidente et appelle individuellement chaque représentant présent à voter.

Elle constate que l'ensemble des représentants présents ou porteurs de pouvoir ont voté et clos le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, constatent que le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 26. Ils procèdent à l'énoncé individuel de chaque bulletin.

Bulletins nuls	Bulletins blancs	Voix exprimées
3	2	21 Odile CAPITAINE : 21

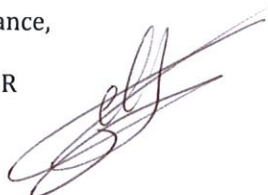
**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Avec 3 votes nul, 2 votes blanc et 21 votes exprimés,**

**ELIT Madame Odile CAPITAINE, troisième Vice-présidente de la Communauté de communes des Collines du Perche au premier tour (majorité absolue)**

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PELLETIER



La Présidente,

Karine GLOANEC MAURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D14222 - Election du quatrième Vice-président**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

*Membres en exercice : 27*

*Présents : 24*

*Membres ayant donné pouvoir : 2*

*Membres suppléés : 0*

*Suffrages exprimés : 26*

La Présidente propose au conseil de procéder à l'élection d'un quatrième vice-président.

La Présidente propose la candidature de Monsieur Madame Jean-Paul ROBINET

La présidente sollicite d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est exprimée.

**VU** l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

**VU** l'article L 2121-21 du CGCT

La présidente propose de passer au vote uninominal à bulletin secret pour la nomination du quatrième Vice-président et appelle individuellement chaque représentant présent à voter.

Elle constate que l'ensemble des représentants présents ou porteurs de pouvoir ont voté et clos le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, constatent que le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 26. Ils procèdent à l'énoncé individuel de chaque bulletin.

Bulletins nuls	Bulletins blancs	Voix exprimées
1	2	23 Jean-Paul ROBINET : 22 François GAULLIER : 1

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Avec 1 vote nul, 2 votes blanc et 23 votes exprimés,**

**ELIT Monsieur Jean-Paul ROBINET, quatrième Vice-président de la Communauté de communes des Collines du Perche au premier tour (majorité absolue)**

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PELLETIER



La Présidente,

Karine GLOANEC MAURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2022**

**D14322 - Election du cinquième Vice-président**

*Etaient présents, sous la présidence de Karine GLOANEC MAURIN, Mesdames Christelle LETURQUE, Joëlle MESME, Stéphanie HELIERE, Christelle RICHETTE, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Anne GAUTIER, Martine ROUSSEAU, Catherine MAIRET et Messieurs Jean-Luc PELLETIER, Gino LUCAS (premier adjoint de Beauchêne, remplaçant Vincent TOMPA, démissionnaire pour cause d'incompatibilité entre sa profession et ses mandats communautaires), Jean-Paul ROBINET (maire de Boursay, Remplaçant Jean-Roger BOURDIN, démissionnaire de sa fonction de maire de Boursay), François GAULLIER, Gilles BOULAY, Jacques GRANGER, Olivier ROULLEAU, Henri LEMERRE, Carol GERNOT, Dany BOUHOURS, Jean-Claude THUILLIER, Claude BOULAY, René PAVEE et Thierry WERBREGUE.*

*Etaient excusés : Messieurs Jérôme LEROY (pouvoir donné à Joëlle MESME), Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN (conseiller municipal de Mondoubleau, remplaçant Thierry LOUVEL, démissionnaire), Charles RICHARDIN (pouvoir donné à François GAULLIER)*

Membres en exercice : 27

Présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membres supplés : 0

Suffrages exprimés : 26

La Présidente propose au conseil de procéder à l'élection d'un cinquième vice-président.

La Présidente propose la candidature de Monsieur Madame Thierry WERBREGUE.

La présidente sollicite d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est exprimée.

**VU** l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

**VU** l'article L 2121-21 du CGCT

La présidente propose de passer au vote uninominal à bulletin secret pour la nomination du cinquième Vice-président et appelle individuellement chaque représentant présent à voter.

Elle constate que l'ensemble des représentants présents ou porteurs de pouvoir ont voté et clos le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, constatent que le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 26. Ils procèdent à l'énoncé individuel de chaque bulletin.

Bulletins nuls	Bulletins blancs	Voix exprimées
0	2	24 Thierry WERBREGUE : 23 Gilles BOULAY : 1

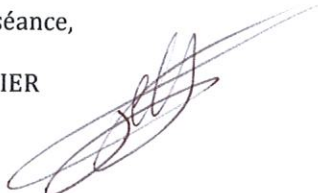
**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Avec 2 votes blanc et 24 votes exprimés,**

**ELIT Monsieur Thierry WERBREGUE, cinquième Vice-président de la Communauté de communes des Collines du Perche au premier tour (majorité absolue)**

Le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PELLETIER



La Présidente,

Karine GLOANEC MAURIN

